

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

EUR 46/005/2005 –ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 18/05 (EUR 46/002/2005 du 21 janvier 2005)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / TORTURE / « DISPARITION »

RUSSIE **Makhmut Magomadov (h) (veuillez noter la correction orthographique)**
(TCHÉTCHÉNIE)

Londres, le 4 février 2005

On est toujours sans nouvelles de Makhmut Magomadov, un juriste tchétchène spécialisé dans la défense des droits humains qui a été enlevé le 20 janvier par des hommes armés à Grozny, la capitale tchétchène. Amnesty International craint fortement qu'il ne soit torturé, voire tué.

La famille de cet homme aurait reçu des déclarations contradictoires de la part du parquet et de la police du district de Staropromyslovski de Grozny, selon lesquelles Makhmut Magomadov aurait été libéré le 23 janvier. Or, ni ses proches ni ses collègues ne l'ont revu depuis son enlèvement, le 20 janvier, et ils pensent que ces informations ne sont pas dignes de foi.

Le 27 janvier, dans une déclaration sur les récentes violations des droits de l'homme en République tchétchène, la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a évoqué le cas de Makhmut Magomadov et d'autres défenseurs des droits humains travaillant sur la Tchétchénie. Elle s'est dite « *particulièrement choquée par la répression exercée contre les défenseurs des droits de l'homme, notamment par l'enlèvement le 20 janvier 2005 de Makhmut Magomadov et la descente opérée le même jour par des agents du FSB dans les locaux de la Société pour l'amitié russo-tchétchène à Nijni Novgorod.* »

Amnesty International est préoccupée à l'idée que Makhmut Magomadov n'ait été spécifiquement visé parce qu'il œuvre sans répit à la défense des droits humains et que son travail est efficace. Il se charge notamment de la préparation des dossiers de violations des droits humains commises pendant le conflit tchétchène afin de les soumettre à la Cour européenne des droits de l'homme. Le Centre international de protection, une organisation non gouvernementale (ONG) russe, a présenté à cette instance un certain nombre de dossiers sur lesquels Makhmut Magomadov avait travaillé, notamment à la fin du mois de décembre 2004. Le juriste a fortement contribué à la préparation de ces documents en s'assurant, en particulier, que les requérants avaient épuisé toutes les voies de recours à leur disposition en Russie, sans quoi la Cour européenne ne peut être saisie.

Le Comité tchétchène pour le salut national, organisation de défense des droits humains pour laquelle Makhmut Magomadov travaille, a reçu près d'une centaine de copies d'appels lancés par des membres du Réseau Actions urgentes des quatre coins de la planète. Il se sert de ces appels pour attirer davantage l'attention du public sur cette affaire et s'est dit extrêmement reconnaissant de l'intervention des membres du Réseau AU, qu'il a tenu à remercier pour leur travail remarquable.

Un grand merci à tous ceux qui sont intervenus. Dans la dernière série d'appels que vous ferez parvenir au plus vite, dans la mesure du possible, aux destinataires mentionnés ci-après (en russe ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par la sécurité de Makhmut Magomadov, un juriste spécialisé dans la défense des droits humains qui a été enlevé par des hommes armés en tenue de camouflage, le 20 janvier, dans le district de Staropromyslovski de Grozny ;
- faites part de l'inquiétude que vous inspirent les informations selon lesquelles cet homme a été enlevé par les forces de sécurité et pris pour cible en raison de ses activités de défenseur des droits humains ;
- demandez qu'une enquête exhaustive et indépendante soit menée sur les allégations selon lesquelles ses ravisseurs sont des membres des forces de sécurité dirigées par le premier vice-Premier ministre de Tchétchénie, Ramzan Kadyrov ;
- si cet homme est détenu par les forces de sécurité, exhortez les autorités à veiller à ce qu'il soit libéré immédiatement et sans condition ;

– demandez instamment aux autorités de mettre fin aux persécutions dont sont victimes les défenseurs et les militants des droits humains dans le Nord Caucase.

APPELS À :

(Veuillez noter que les télécopieurs sont parfois éteints en dehors des heures de bureau. Heure locale : GMT + 3.)

Président de la Fédération de Russie :

Vladimir Vladimirovich Putin
g. Moskva, Kreml
Fédération de Russie

Fax : +7 095 206 8510 / + 7 095 206 51 73 /
+ 7 095 230 24 08

Courriers électroniques : president@gov.ru

Formule d'appel : *Dear President*, / Monsieur le Président,

Procureur général de la Fédération de Russie :

Vladimir Ustinov
General Procuracy of the Russian Federation
Ul. B. Dimitrovka, 15a
103793 Moskva K-31
Fédération de Russie

Fax : +7 095 292 88 48 (si quelqu'un décroche, demandez :
«*Fax, please.*»)

Formule d'appel : *Dear Procurator General*, / Monsieur le
Procureur général,

COPIES À :

Vladimir Lukin, médiateur de la Fédération de Russie :

Fax : +7 095 207 76 30

Ella Pamfilova, présidente du Comité présidentiel des droits humains de la Fédération de Russie :

Fax : +7 095 206 48 55

Comité tchéchène pour le salut national :

Courriel : chkns@mail.ru

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Fédération de Russie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*